

## Représentants patronaux au CESER

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>Session plénière du 3 décembre 2018</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>06</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Orientations budgétaires 2019</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Emmanuel Thunier</b>

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le Conseil régional place ses perspectives budgétaires dans le cadre du maintien, en 2019, de la croissance économique. L'actualité sociale nous montre que cette conjoncture favorable ne suffit pas à réguler toutes les difficultés rencontrées par les Français et les Bretons. Le chômage (7,5 % en Bretagne) et le pouvoir d'achat restent des préoccupations importantes.

Pourtant, les entreprises peinent à pourvoir les postes proposés dans de nombreux secteurs d'activités : bâtiment, transports, informatique, industrie, hôtellerie-restauration, tourisme, agriculture, ... 50 % des chefs d'entreprise rencontrent des difficultés à recruter. Plusieurs milliers de postes en Bretagne ne sont pas pourvus chaque année. L'une des raisons de ce paradoxe tient au manque de personnes qualifiées. Le constat, en Bretagne comme ailleurs, est que trop de jeunes sortent du système scolaire sans formation.

Le Conseil régional est interpellé dans ses compétences par cette question : au titre, tout d'abord, de l'orientation et de l'information sur les métiers, afin de conduire les jeunes Bretons à choisir des parcours correspondant à leurs choix individuels et aux offres de travail des entreprises. Dans cette perspective, un travail pourra être également mené avec les acteurs économiques sur la connaissance et l'attractivité de métiers en déficit de recrutement. Bien que son rôle en matière de formation professionnelle change avec la Loi Pénicaud, la Région sera en mesure de peser dans les négociations avec les acteurs de la formation professionnelle définis par les nouveaux textes, pour continuer à développer en Bretagne des formations sur l'ensemble du territoire, répondant aux besoins des activités moins bien représentées par les branches à l'échelle nationale.

La mobilité constitue l'un des autres freins à l'accès à l'emploi. Son coût est de plus en plus difficile à supporter pour de nombreux salariés et indépendants aux revenus modestes. Là aussi, la Région est concernée, à son niveau, par l'accès de la population à des systèmes de transport à faible coût maillant l'ensemble du territoire et permettant de maintenir la répartition de la population et des activités sur tous les territoires infra-régionaux.

Les difficultés à pourvoir nombre de postes en Bretagne est réelle. Elle grève la capacité de développement des entreprises, conduites parfois à renoncer à certains marchés. Le soutien de la Région peut se manifester par les points que nous venons de voir, mais, aussi, en maintenant ses efforts dans l'accompagnement de la modernisation de l'appareil productif et de l'innovation, afin de soutenir la compétitivité des entreprises bretonnes sur les marchés domestiques et internationaux.

Je vous remercie de votre attention.